

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE FORMATION DES INSPECTEURS
DU TRAVAIL SUR LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS
APPLIQUEE A LA FORMULATION ET AU SUIVI EVALUATION DES
PLANS DE TRAVAIL AXES SUR LES RESULTATS**

Bobo-Dioulasso le 22 septembre 2014

- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;**
- **Monsieur le Représentant du Directeur de l'Equipe technique d'appui de l'OIT au travail décent pour l'Afrique Occidentale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux, provinciaux et chefs de services ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs des projets et programmes de la Région des Hauts Bassins ;**
- **Autorités politiques, coutumières et religieuses, militaires et paramilitaires ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs les participants au présent atelier de formation ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

C'est un agréable plaisir pour moi de prendre la parole ce matin à l'occasion du présent atelier de formation des inspecteurs du travail sur la gestion axée sur les résultats appliquée à la formulation et au suivi évaluation de plans de travail axés sur les résultats.

Qu'il me soit permis de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à l'ouverture de cette première session de formation, organisée en collaboration avec le BIT dans le cadre de la mise en œuvre des activités du *"Programme de renforcement de la conformité des lieux de travail aux normes au moyen de l'inspection du travail"*.

Je voudrais remercier tout particulièrement Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts Bassins et, à travers lui, toutes les autorités régionales et communales, pour leur accueil chaleureux, leur appui à l'organisation de cet atelier et leur présence à cette cérémonie d'ouverture.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer et remercier notre partenaire naturel et traditionnel, le Bureau International du travail et, à travers lui, l'Organisation Internationale du Travail, pour sa présence constante à nos côtés et pour son soutien financier et technique à l'organisation de cet atelier.

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier marque le démarrage d'une série d'activités de formation dans le cadre du programme ACI 7. En effet, dans le cadre de son engagement à améliorer l'efficacité de sa coopération avec les pays membres de l'OIT, le Bureau International du Travail (BIT) a adopté huit (8) domaines de première importance, au nombre desquels celui appelé "Renforcement des lieux de travail aux normes de travail au moyen de l'inspection du travail", dénommé ACI 7.

A cet effet, trois pays pilotes dans le monde ont été choisis pour l'expérimentation de ce 7^{ème} domaine de première importance.

Notre pays a été retenu par le BIT, aux cotés de la Colombie et du Vietnam, pour la concentration de sa coopération dans ce domaine prioritaire, afin de promouvoir le développement, l'amélioration et l'efficacité de l'action de l'administration du travail et de l'inspection du travail, en vue de rendre les lieux de travail plus sûrs et plus conformes à la réglementation nationale et internationale du travail.

Dans cette perspective, le Programme ACI 7 mettra l'accent sur le développement des capacités des mandants tripartites pour améliorer la conformité des lieux de travail aux législations nationales de travail, aux normes internationales de travail ratifiées et aux conventions collectives applicables. A cet effet, il est prévu, notamment :

- l'amélioration de la collaboration entre employeurs et travailleurs en matière de conformité ;
- le renforcement de la mise en œuvre des inspections du travail et des fonctions préventives de l'administration du travail ;
- la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités des inspections gouvernementales et des institutions chargées de l'application des normes, ainsi que celles des partenaires sociaux ;
- l'assistance pour élaborer une législation du travail et concevoir des mécanismes efficaces de résolution des litiges ;
- et la promotion des partenariats public-privé.

L'objectif ultime poursuivi par ce programme est l'amélioration de l'efficacité de l'action de l'administration du travail et de l'inspection du travail, afin de faire des lieux de travail, des lieux sûrs, respectueux de la législation et de la réglementation du travail. Il implique aussi bien l'administration du travail que les partenaires sociaux dans les entreprises dont la contribution au renforcement de la conformité de lieux de travail est déterminante.

A cet effet, deux axes prioritaires d'actions ont été dégagés pour la mise en œuvre du Programme :

- le premier axe prioritaire concerne l'amélioration de la sécurité et santé au travail en milieu de travail ;
- le second axe prioritaire porte sur l'amélioration du dialogue social et la modernisation de l'administration du travail.

Pour ce faire, la formation continue et le perfectionnement des inspecteurs et contrôleurs du travail dans ces deux axes prioritaires constitue la clé de voûte de ce programme. Il s'agira, par ce volet, de contribuer au renforcement de leurs capacités, afin de leur permettre d'affronter sereinement les nouveaux défis du monde du travail, dans un contexte de profondes mutations sociales.

Mesdames et Messieurs,

C'est donc dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme ACI 7, « *renforcer la conformité des lieux de travail aux normes de travail au moyen de l'Inspection du*

travail », que le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, organise, avec l'appui technique et financier et technique du BIT, le présent atelier de renforcement des capacités des inspecteurs du travail sur la gestion axée sur les résultats appliquée à la formulation et au suivi/évaluation de plans de travail axés sur les résultats.

La gestion axée sur les résultats est un "un moyen d'améliorer l'efficacité et la responsabilité de la gestion en faisant participer les principaux intervenants à la définition de résultats escomptés, en évaluant les risques, en suivant les progrès vers l'atteinte de ces résultats, en intégrant les leçons apprises dans les décisions de gestion et les rapports sur le rendement".

Appliquée par une organisation, elle lui permet de veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de résultats clairement définis et offre, de ce fait, un cadre cohérent de planification et de gestion stratégique en améliorant l'apprentissage et la responsabilité.

Le présent atelier sur la gestion axée sur les résultats a pour objectif principal de permettre aux inspecteurs du travail bénéficiaires de se familiariser avec cet outil de conception et de gestion basé sur la planification stratégique et les résultats escomptés, de manière à contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'inspection du travail.

A l'issue de cette session de formation, les participants devront être à même de pouvoir élaborer et mettre en œuvre leurs plans de travail régionaux suivant une approche de gestion axée sur les résultats. Ils devront être à même :

- d'identifier les objectifs/résultats stratégiques prioritaires de chaque région en matière d'inspection du travail ;
- de décliner ces objectifs stratégiques régionaux en résultats opérationnels ;
- d'élaborer une matrice du plan de mise en œuvre et du plan de suivi-évaluation ;
- et de définir les modalités de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation.

C'est pourquoi, je me réjouis de la tenue effective de cette session de formation et souhaite vivement que tous les inspecteurs du travail participants puissent en tirer le meilleur profit, afin de pouvoir contribuer à la mise en place dans toutes les inspections du travail de plans de travail régionaux élaborés suivant une approche de gestion axée sur les résultats.

A cet effet, j'encourage l'ensemble des participants à une participation active et assidue de manière à renforcer leur performance dans la réalisation des programmes d'activités.

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans témoigner une fois de plus ma reconnaissance mes vifs remerciements aux autorités régionales et municipales dont la présence ici ce matin constitue un témoignage fort de l'intérêt qu'elles accordent aux activités de l'inspection du travail.

Je voudrais aussi réitérer ma sincère gratitude à l'Organisation Internationale du Travail pour la confiance qu'elle a bien voulu placer en notre pays en l'identifiant comme pays pilote pour l'expérimentation de ce 7^{ème} domaine de première importance.

Je puis assurer au Bureau International du Travail que nous ne ménagerons aucun effort pour mettre pleinement en œuvre les activités prévues dans le cadre de ce programme, afin qu'à l'issue de la période de mise en œuvre, notre expérience puisse servir d'exemple pour la généralisation du programme aux autres pays africains.

Je fonde l'espoir que la présente formation répondra aux attentes des bénéficiaires et qu'elle permettra d'enclencher au sein de l'administration du travail cette nouvelle dynamique de gouvernance par le système de management par objectifs.

Sur ce, en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouvert *"l'atelier de formation des inspecteurs du travail sur la gestion axée sur les résultats appliquée à la formulation et au suivi évaluation de plans de travail axés sur les résultats"*.

Je vous remercie.